

**Intervention de la délégation de la Principauté de Monaco
à la Troisième Conférence Internationale sur le financement du développement
Addis-Abeba
jeudi 16 juillet 2015**

Monsieur le Président,

Le Gouvernement Princier a tenu à prendre part à la Troisième Conférence internationale pour le financement du développement pour réaffirmer son engagement au processus lancé depuis l'adoption du Consensus de Monterrey et pour répondre aux responsabilités qui lui incombent en qualité d'Etat Membre en cette année déterminante.

Cette Conférence constitue la première étape de la mise en place du programme de développement pour les quinze prochaines années. Un programme ambitieux car il a vocation à prendre en considération, de manière équitable, les trois dimensions du développement durable dans sa noble détermination à éliminer la pauvreté sur la base de -Abeba.

Le développement que nous recherchons à atteindre est en effet un développement inclusif, qui ne laisse personne ni aucun pays à l'écart et qui comprend les enjeux des questions transversales et le défi de la transition des Objectifs de développement du Millénaire aux Objectifs de développement durable.

Ce paradigme doit être fondé sur la base que certaines valeurs sont universelles et certains principes et droits, inaliénables. Le respect des droits de l'homme et de l'état de droit ainsi que l'autonomisation des femmes et des filles sont des conditions essentielles au succès de nos ambitions.

Le financement du développement que nous voulons atteindre devra accompagner des politiques respectueuses de nos générations futures et qui assurent de surcroît des mesures favorables à une croissance économique durable, par le biais de la mise en place d'emplois décents pour tous et des filets de protection sociale pour les plus vulnérables.

Monsieur le Président,

La Principauté de Monaco s'est déjà mobilisée en faveur des différents axes qui constituent à notre sens, les fondements du développement durable centré sur l'être humain

Une attention particulière a été également accordée aux petits Etats insulaires en développement où, avec le concours d'organisations non gouvernementales et des communautés locales, des efforts concrets ont permis d'améliorer les conditions de vie des populations concernées et restaurer des habitats endommagés.

De par son attachement traditionnel et séculaire aux océans et aux mers, le Gouvernement Princier sous le leadership de S.A.S. le Prince Albert II, reconnaît la contribution multidimensionnelle des ressources naturelles et la nécessité de maintenir un équilibre entre conservation et utilisation durables de ces ressources.

C'est dans cet esprit, notamment, que nous avons tenu dès la préparation de Rio + 20 à promouvoir un ODD consacré en particulier aux océans, en soulignant le rôle v246786-De01s JTJETB1 0